

L'An deux mille vingt-deux,
Et le dix-neuf septembre à 19h30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le douze septembre 2022 s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Éric THERRY, Maire-Adjoint.

Étaient présents : M. Éric THERRY, Mme Paule LAMOTTE, M. Philippe MARCOT, M Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, Adjoint

M. Jacques LETELLIER, M. Paulo SOBRAL, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Alain BROCHARD, Mme Laurine RENARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Serge LOPEZ, M. Jonathan ALLONGE, M. Olivier GAL, M. Michel BRAULT, Mme Sylvie WILLEMIN, M. Thierry BOLLER, Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. Claude KRIEQUER Pouvoir à M. Éric THERRY, Mme Audrey CLAISEN BARTHELEMY Pouvoir à M. Philippe MARCOT, Mme Karen RIAND Pouvoir à Mme Paule LAMOTTE, Mme Emmanuelle PONCHANT Pouvoir à M. Henri POIRIER, Mme Annick DESBOURGET pouvoir à M. BOLLER Thierry,

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN

N°35-2022 – 9.1 - ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES (LAMORLAYE ET EPINAY CHAMPLATREUX) DANS LE PERIMETRE DU SICTEUB POUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2022-027 de Modification des statuts du SICTEUB suite à l'adhésion des communes de Lamorlaye et d'Épinay Champlatreux ainsi qu'à la prise de la compétence facultative entretien concernant l'ANC

Vu la délibération n°56-2021, d'accord de principe sur l'adhésion de la commune de Lamorlaye au SICTEUB à compter du 1^{er} janvier 2023

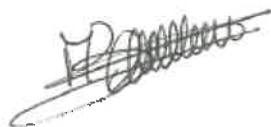
Vu la délibération n°2020-04, d'adhésion de la commune d'Épinay Champlatreux au SICTEUB

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **POUR (10)**: E.THERRY, P.LAMOTTE, S.PESLERBE, P.MARCOT, H. POIRIER, J. LETELLIER
- **CONTRE (4)**: O.GAL, S. WILLEMIN, M. BRAULT, S. LENTZ
- **ABSTENTION (9)** : S.LOPEZ, P.SOBRAL, T.BOLLER, J.ALLONGE, S.BONNETAIN, A. BROCHARD, L.RENARD, F.LAGNIAUX

APPROUVE l'adhésion des communes de Lamorlaye et d'Épinay Champlatreux dans le périmètre du SICTEUB pour la compétence assainissement.

Le secrétaire,



Le Maire,

